



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 3 FEVRIER 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 du mois de février (03.02.2025) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 27 janvier 2025, s'est assemblé en présentiel Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°02/2025-07 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION GENERALE AU POLE INFORMATIQUE DU CDG82 - PRESTATION DE SECURISATION DE LA MESSAGERIE ET DE SENSIBILISATION AUX RISQUES CYBER AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 12, soit 398 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1 ^{er} Vice-Président), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. PALACH Josian (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 7, soit 245 voix	Mme BOURDONCLE Catherine (2 ^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. DELBREIL, Mme NEGRE Marie-Claude (4 ^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. TUYERES, Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS, M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY, Mme RIGAUD Marion (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE, Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX
Nombre de membres absents excusés : 2, soit 39 voix	M. SALOMON Bernard (3 ^{ème} Vice-Président) M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Claude JEANJEAN.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°12/2019-07 du 12 décembre 2019 autorisant le Président à signer la convention générale d'adhésion au Pôle informatique du Centre de Gestion 82 ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé ;

Monsieur Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement est adhérent au Pôle Informatique du CDG82 et il bénéficie dans ce cadre d'un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la messagerie électronique étant aujourd'hui le vecteur privilégié par les cybercriminels pour mener leurs attaques, le CDG82 propose deux solutions pour réduire ces risques :

- Une **solution d'antispam** contre les menaces informatiques contenues dans les courriels. Pour réaliser cela, il a été retenu l'outil « **Protect** » de la société française MailinBlack.
- Une solution de **sensibilisation au phishing** avec l'outil "**Cyber Coach** », cette solution est également proposée par l'éditeur MailinBlack.

Monsieur Président propose à l'assemblée l'adhésion à la 1^{ère} solution d'antispam et donne lecture de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Président, à savoir l'adhésion à la solution d'antispam MailinBlack Protect ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le 04 FEV. 2024
Et de la publication le 13 FEV. 2024

Fait à Montauban, le 3 février 2025

Le Secrétaire de séance


Claude JEANJEAN

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

Le Président


Jean-Michel BAYLET

Avenant n°1 à la convention générale d'adhésion au Pôle Informatique du CDG82

Entre

**Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn et Garonne (CDG82)**
23, Boulevard Vincent Auriol, 82000 MONTAUBAN
Représenté par son Président Jean-Luc DEPRINCE, dûment habilité par délibération du Conseil
d'Administration du Centre en date du 19 novembre 2020

d'une part, et

d'autre part,

**Objet : Nouvelle prestation de sécurisation de la messagerie et de
sensibilisation aux risques cyber**

Il a été convenu ce qui suit

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en matière de Technologies de l'Information et de la Communication, le CDG82 propose un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

La messagerie électronique étant aujourd'hui le vecteur privilégié par les cybercriminels pour mener leurs attaques, le CDG82 propose deux solutions pour réduire ces risques :

- Une **solution d'antispam** contre les menaces informatiques contenues dans les courriels. Pour réaliser cela, nous avons retenu l'outil « **Protect** » de la société française MailinBlack.
- Une solution de **sensibilisation au phishing** avec l'outil "**Cyber Coach** », cette solution est également proposée par l'éditeur MailinBlack.

Article 2 : Détail des solutions

MailinBlack Protect :

Cette option consiste à sécuriser les messageries professionnelles contre les cyberattaques :

- Anti-virus, anti-phishing, anti-spam
- Analyse des liens dans les emails
- Messagerie propre et sécurisée

MailinBlack Cyber Coach :

Cette option consiste à sensibiliser et former les collaborateurs aux risques cyber :

- Audit des vulnérabilités humaines
- Simulations d'attaques réalistes
- Contenus de formation adaptés
- Pilotage de la progression des utilisateurs

Remarque : La collectivité a la possibilité de choisir MIB Protect et MIB Coach, ou un seul des 2 produits.

Article 3 : Service assuré par le CDG82

Le CDG82 assurera la configuration, le déploiement, la formation et le support de ces deux solutions. Un état détaillant l'ensemble des solutions souscrites par la collectivité sera adressé chaque année par le CDG82 et servira de base pour la facturation.

Aucune réduction au prorata temporis ne sera appliquée en cas d'adhésion au service, de souscription à une nouvelle prestation, ou une résiliation, en cours d'année.

Pré requis : L'installation de la solution MailinBlack Protect nécessite que chaque collectivité dispose au préalable de comptes de messageries professionnelles avec leur propre nom de domaine.

Article 4 : Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à fournir au CDG82 la liste des comptes de messagerie concernés et informer de tout changement (ajout/suppression).

La collectivité s'engage à souscrire aux prestations pour une durée de 3 ans.

Article 5 : Tarifs

<i>Tarifs ⁽¹⁾</i>	Année N	2 années suivantes
Frais de mise en service (1^{ère} année)	350,00 €	
MailinBlack Protect par compte mail	14,50 €	14,50 €
MailinBlack Cyber Coach par compte mail	12,00 €	12,00 €

Fait en double exemplaire

Pour le CDG82

Pour la Collectivité / l'Établissement

à Montauban, le	à	le
le Président du CDG82,	le	
Jean-Luc DEPRINCE		

**Le premier exemplaire de la convention est à conserver par la collectivité/l'établissement.
Le second exemplaire est à retourner au CDG82.**

⁽¹⁾ Le tarif appliqué sera celui mentionné sur le bon de commande proposé à la collectivité/l'établissement au moment de leur souscription.

AR Préfecture

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION GENERALE AU POLE INFORMATIQUE DU CDG82 - PRESTATION DE SECURISATION DE LA MESSAGERIE ET DE SENSIBILISATION AUX RISQUES CYBERAUTORISATION DE SIGNATURE DE L' AVENANT N°1

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20250203-02202507-DE

Numéro d'acte : 02202507

Date de décision : 03/02/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-4-3-0-0 (Commande Publique / Autres types de contrats / divers)

Fichier acte : 02 2025 07 Avenant convention CDG82 Mail in Black.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 02 2025 07 PJ Avenant Pôle informatique CDG.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 04/02/2025 11:46:42

Date de réception de l'AR : 04/02/2025 11:47:09